


Directive ministérielle DGPPFC-024

Catégorie(s) :

- ✓ Mère-enfant
- ✓ Femmes enceintes
- ✓ Transfert
- ✓ Obstétrique
- ✓ Accouchement

Algorithme sur les transferts des femmes enceintes dans la région de Montréal

Première diffusion

<p>Expéditeur : Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés (DGPPFC)</p>		<p>Destinataires : CIUSSS du Centre-Ouest-de l'Île-de-Montréal; CHUM; CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal; CIUSSS Nord-de-l'Île-de-Montréal; CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal; CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal; CHU Sainte-Justine; Centre universitaire de santé McGill.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directeurs des programmes jeunesse; • Direction des services hospitaliers; • Direction des soins et des services hospitaliers.
---	---	--

Directive

Objet :	Organisation des services pour la clientèle femme enceinte de la région de Montréal
Mesures à implanter :	Organisation des services pour la clientèle femme enceinte de la région de Montréal pour tenir compte de la réalité des établissements et de mieux répartir les volumes de prise en charge.

Coordonnées des secteurs et des personnes ressources

Notes importantes :	
Direction ou service ressource :	Boîte corporative de la Direction générale adjointe des services à la famille, à l'enfance et à la jeunesse : dgasfej@ssss.gouv.qc.ca
Documents annexés :	Directive DGPPFC-024

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux visitez le :

msss.gouv.qc.ca/directives

Original signé par
La sous-ministre adjointe,
Chantal Maltais

Lu et approuvé par
Vincent Lehouillier pour
La sous-ministre,
Dominique Savoie